



Temps plein vers temps partiel sans perte salaire

Par Mila1418

Bonjour

Je souhaiterais savoir si un employeur a droit de changer d'affectation un salarié qui a la base est embauché à temps plein mais que sa nouvelle affectation le fait passer en temps partiel et cela sans changement des conditions du contrat initial notamment avec le même salaire.

Par Isadore

Bonjour,

Le salarié est en droit d'exiger que son employeur le fasse travailler le nombre d'heures convenues au contrat. Donc non l'employeur ne peut d'office changer son salarié de poste en lui diminuant ses heures.

Cependant le salarié peut trouver un certain charme à être payé autant en travaillant moins. Dans ce cas il faut signer un avenant pour formaliser cet accord.

Par kang74

Bonjour

On parle de quel poste ? Fonction publique ?

Dans la fonction publique, l'administration peut changer la quotité de temps de travail et le lieu, sans que ce soit vu comme une modification de contrat .

Je pense aux AESH par exemple .